

## NOTE D'INFORMATION

<u>RÉFÉRENCE</u>	<u>OBJET</u>	<u>DATE</u>
2022 – 015	<b>ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE</b> <b>DIMANCHE 10 AVRIL 2022 ET DIMANCHE 24 AVRIL 2022</b> <b><u>VOTES PAR PROCURATION</u></b>	14.03.2022

À l'attention de l'ensemble des résidents,  
À l'attention de l'ensemble des familles et des proches,  
À l'attention des membres du Conseil de la Vie Sociale (CVS),  
À l'attention de l'ensemble du personnel,

Madame, Monsieur,

**L'élection présidentielle se déroulera le dimanche 10 avril 2022 pour le premier tour et le dimanche 24 avril 2022 pour le second tour.**

Je remercie les résidents souhaitant voter par procuration de bien vouloir se manifester auprès de l'accueil de la Résidence DEBROU avant le mardi 22 mars 2022.

**Les résidents devront être en possession :**

- D'une pièce d'identité,
- D'une carte d'électeur ou numéro d'électeur,

**Les résidents devront donner l'identité complète de leur mandataire :**

- Nom-Prénom (Nom de jeune fille pour les femmes mariées),
- Date de naissance,
- Adresse,
- Carte d'électeur ou numéro d'électeur.

**ATTENTION : Le mandataire doit être inscrit comme votant dans la même commune que le mandant.**

Bien cordialement,

Le Directeur

A. ESSALHI



**DESTINATAIRES :** - Résidents – Familles et Proches - Chrono